

**Le triangle d'or (audit externe, audit interne et comité d'audit), comme dispositif de la gouvernance et de la qualité de l'information financière :
Revue de littérature**

**The golden triangle (external audit, internal audit and audit committee) as a mechanism for governance and quality of financial information:
Literature review**

BOUAZIZ SI MOHAMED

Professeur d'enseignement supérieur

Faculté des sciences juridiques économiques et sociale d'agadir

Université IBN ZOHR- Maroc

Laboratoire des recherches en entrepreneuriat, finance et management des organisations
(LREFMO)

M.Bouaziz@uiz.ac.ma

MAALEMI TARIK

Doctorant

Faculté des sciences juridiques économiques et sociale d'agadir

Université IBN ZOHR- Maroc

Laboratoire des recherches en entrepreneuriat, finance et management des organisations
(LREFMO)

Tarik.maalemi@uiz.edu.ac.ma

Date de soumission : 12/12/2022

Date d'acceptation : 01/02/2023

Pour citer cet article :

BOUAZIZ.M & MAALEMI.T. (2023) «Le triangle d'or (audit externe, audit interne et comité d'audit), comme dispositif de la gouvernance et de la qualité de l'information financière : Revue de littérature », Revue Française d'Economie et de Gestion «Volume 4 : Numéro 2» pp : 84 – 107.

Author(s) agree that this article remain permanently open access under the terms of the Creative Commons

Attribution License 4.0 International License



Résumé :

La culture de l'audit a émergé en réponse aux scandales financiers des dernières décennies. Cette étude soutient que l'interaction entre les trois acteurs de l'audit (interne, externe et comité d'audit) est essentielle pour améliorer l'efficacité et l'efficacité du processus d'audit global et pour ajouter de la valeur à la gouvernance d'entreprise. Cependant, pour que cela soit possible, il est nécessaire qu'il y ait des relations formalisées entre ces acteurs. Le but de cette étude est de clarifier le rôle précis de chaque acteur et leurs interactions dans le contexte marocain. Pour cela, nous avons mené une enquête auprès d'experts marocains de l'audit. L'étude montre que le marché marocain, composé principalement de petites et moyennes entreprises, souffre d'un manque de culture de l'audit et de la gouvernance d'entreprise, contrairement aux entreprises cotées en bourse qui ont un besoin accru d'informations financières fiables et pertinentes. Le comité d'audit joue un rôle clé dans la gouvernance de ces entreprises en raison des dispositions de la loi 78-12.

Mots-clés : Comité d'audit ; Audit interne ; Audit externe ; Qualité de l'information financière ; Gouvernance d'entreprise.

Abstract:

The audit culture has emerged in response to the financial scandals of the past decades. This study argues that the interaction between the three audit stakeholders (internal, external and audit committee) is essential to improve the effectiveness and efficiency of the overall audit process and to add value to corporate governance. However, for this to be possible, there needs to be a formalized relationship between these actors. The purpose of this study is to clarify the precise role of each actor and their interactions in the Moroccan context. To do this, we conducted a survey of Moroccan audit experts. The study shows that the Moroccan market, composed mainly of small and medium-sized companies, suffers from a lack of audit and corporate governance culture, in contrast to publicly traded companies that have an increased need for reliable and relevant financial information. The audit committee plays a key role in the governance of these companies due to the provisions of Law 78-12.

Keywords: Audit Committee; Internal audit; External audit; Quality of financial information; Corporate governance.

Introduction :

Nous étudierons dans cet article les relations entre les acteurs impliqués dans le processus d'audit global, le gouvernement d'entreprise et la qualité de l'information financière. L'intérêt de ce sujet réside dans le fait que la transparence financière et la responsabilité de la gouvernance d'entreprise prennent une importance croissante. Le problème que nous allons aborder est de comprendre comment les acteurs clés de l'audit, tels que l'auditeur externe, l'auditeur interne et le comité d'audit, contribuent à la qualité de l'information financière et à la gouvernance d'entreprise.

Les objectifs de cet article sont de présenter les caractéristiques de la qualité de l'information financière et la place de l'auditeur externe comme mécanisme de gouvernance d'entreprise et d'analyser le rôle de l'auditeur interne dans la gouvernance d'entreprise et les qualités requises pour cette fonction ; enfin d'étudier les qualités et la place du comité d'audit dans la gouvernance d'entreprise.

Pour atteindre ces objectifs, nous allons structurer notre travail en trois parties :

Dans cette étude, nous examinerons les différents aspects de l'audit en tant que dispositif de gouvernance, en mettant l'accent sur l'auditeur externe, l'auditeur interne et le comité d'audit. Nous examinerons la qualité de l'information financière et les caractéristiques de chaque acteur, ainsi que leur rôle dans la gouvernance d'entreprise. Nous verrons également les qualités requises pour chaque fonction afin de garantir une bonne gouvernance.

Notre étude vise à explorer les relations entre les acteurs clés de l'audit, la gouvernance d'entreprise et la qualité de l'information financière dans un contexte où la transparence financière et la responsabilité des entreprises en termes de gouvernance sont de plus en plus mises en avant. La problématique que nous souhaitons résoudre est de comprendre comment les acteurs de l'audit contribuent à ces enjeux.

Pour résoudre cette problématique, nous allons utiliser une méthodologie basée sur une analyse des rôles de l'auditeur externe, de l'auditeur interne et du comité d'audit, les qualités requises pour chaque fonction, ainsi que leur contribution au gouvernement d'entreprise et à la qualité de l'information financière. Nous analyserons les normes et les réglementations en vigueur en matière d'audit, de gouvernance d'entreprise et de transparence financière. Nous allons également utiliser une enquête auprès d'experts pour compléter notre analyse. Enfin, nous présenterons les résultats de notre étude et les conclusions auxquelles nous sommes parvenus.

1. La qualité de l'information financière (QIF)

1.1. Concept et importance

Les scandales financiers mondiaux ont entraîné une crise de confiance dans la qualité et la fiabilité de l'information financière, tout en traitant les répercussions économiques de la publication de chiffres comptables de qualité.

De nombreux auteurs suggèrent qu'une bonne information financière entraîne une baisse du coût du capital (Francis, et al., 2004), un accroissement de la liquidité des titres (LaFond, et al., 2007) et une diminution du sous- et du surinvestissement (Biddle, et al., 2009). (Chen et al., 2011).

En réalité, une meilleure qualité de l'information financière diffusée permet d'améliorer le comportement d'investissement des entreprises en servant de meilleur contrôle des opérations des dirigeants (Bushman & Smith, 2001), et en signalant son existence au marché. Ainsi, elle permet de réduire l'asymétrie d'information entre l'entreprise et les prêteurs en suscitant l'intérêt de nouvel investisseur.

1.2. Particularités de la qualité de l'information financière

De nombreux référentiels comptables définissent la qualité de l'information financière en se fondant sur quatre critères :

- **L'intelligibilité** c'est-à-dire la compréhension de ces informations pour des usagers qui sont supposés avoir une connaissance minimale de la comptabilité et des finances..
- **La fiabilité** qui se base sur l'inexistence d'erreurs dans les informations fournies et sur la représentation de leur réalité, afin d'aider les associés de l'entreprise à bien s'adapter aux changements de l'environnement.
- **La pertinence** ce qui traduit bien la capacité d'une information à orienter le processus décisionnel des usagers en leur faisant prendre en compte soit l'évaluation des événements passés, actuels et futurs, soit la possibilité de valider ou de rectification de leurs évaluations, elle n'est donc valable que si une erreur est susceptible d'influer négativement sur les décisions à entreprendre par les usagers.
- **La comparabilité** est la réconciliation des informations dans le temps et dans l'espace. La comparaison des rapports dans le temps permet d'identifier la performance financière de l'entreprise. Et dans l'espace, la comparabilité des informations financières de différentes entreprises permet d'évaluer la profitabilité, les retours financiers et leur développement.

En effet, en assurant une vérification de la qualité de l'information financière produite par le gestionnaire, l'auditeur externe constitue un dispositif de gouvernance qui permet de réduire l'asymétrie d'information. Toutefois, cette fonction ne peut être atteinte que si l'audit est de haute qualité.

2. La qualité de l'audit externe et la communication financière

2.1. La qualité de l'audit externe : Entre compétence et indépendance

Selon DeAngelo, (1981) « *La qualité de l'audit est définie comme l'appréciation par le marché de la probabilité jointe qu'un auditeur donné va simultanément découvrir une anomalie significative dans le système comptable de l'entreprise cliente et mentionner cette anomalie* ».

La probabilité de détection d'une inexactitude dépend des outils et méthodes utilisés par le cabinet d'audit ainsi que de l'expertise de ses membres. La capacité de l'auditeur à signaler les inexactitudes détectées est un indicateur de son indépendance vis-à-vis du client. Les études menées par DeAngelo sur la qualité de l'audit suggèrent qu'il est possible d'évaluer cette qualité en se basant sur la compétence et l'indépendance de l'auditeur.

2.1.1. Facteurs influençant la compétence

La compétence de l'auditeur externe dépend de deux facteurs clés. Tout d'abord, il y a la compétence des auditeurs individuels qui composent l'équipe d'audit. Ensuite, il y a la compétence technique du cabinet d'audit, qui se mesure par sa capacité à acquérir les outils et les ressources nécessaires pour comprendre et surveiller les systèmes d'information de l'entreprise auditée. L'augmentation de la normativité dans les domaines de la comptabilité, du contrôle interne et de l'audit a progressivement transformé la notion de compétence en notion de conformité aux normes en vigueur.

2.1.2. Facteurs influençant l'indépendance

Il existe une distinction entre l'indépendance personnelle de l'auditeur et l'indépendance de la structure commerciale du cabinet d'audit. En ce qui concerne l'indépendance personnelle, il est important que les employés et les associés du cabinet n'aient pas d'actions ou d'intérêts dans les entreprises auditées, ou qu'ils ne soient pas impliqués dans des missions d'audit pour lesquelles un membre de leur famille ou un proche travaille pour ou avec l'entité auditée. Pour ce qui est de l'indépendance du cabinet d'audit, il est important de noter que les missions d'audit sont des contrats de prestation de services qui assurent des revenus et couvrent les coûts du cabinet. Toutefois, contrairement à d'autres entreprises, la prestation de services d'un cabinet d'audit comprend également un élément fondamental qui n'a pas de coût direct visible : l'indépendance

du cabinet. Cependant, comme ces deux dimensions (compétence et indépendance) sont difficiles à évaluer, la plupart des études sur la qualité de l'audit se concentrent sur des indicateurs observables et mesurables tels que la taille ou la réputation de l'auditeur, l'ancienneté de la mission d'audit, la spécialisation sectorielle de l'auditeur, la taille de l'entreprise auditée, la dispersion géographique, le statut de cotation, etc.

Il est important de noter que ces indicateurs observables et mesurables ne donnent qu'une idée approximative de la qualité de l'audit. En effet, ils ne prennent pas en compte des aspects tels que la compétence et l'indépendance réelles de l'auditeur, qui sont difficiles à évaluer. Cependant, ils peuvent fournir des informations précieuses pour les parties prenantes telles que les actionnaires, les créanciers et les régulateurs, qui peuvent utiliser ces informations pour prendre des décisions éclairées. Il est également important de noter que la qualité de l'audit dépend non seulement des auditeurs, mais aussi de l'entité auditée elle-même. Les caractéristiques organisationnelles de l'entité auditée, telles que sa taille, sa dispersion géographique et son statut de cotation, peuvent également avoir un impact sur la qualité de l'audit. Enfin, il est important de souligner que la qualité de l'audit est un domaine en constante évolution, et que les auditeurs et les entités auditées doivent s'efforcer de maintenir et d'améliorer la qualité de l'audit pour répondre aux exigences croissantes des parties prenantes.

3. L'audit externe au cœur de la gouvernance

Le rôle de l'audit externe dans le renforcement du gouvernement d'entreprise doit être appréhendé à trois niveaux : au niveau de la surveillance dans le cadre d'une relation d'agence, au niveau de la réduction des effets de la sélection adverse et au niveau de la satisfaction des exigences en matière de responsabilité.

3.1. L'audit externe, mécanisme de surveillance au sein d'une relation d'agence

Jensen et Meckling (1976) et Fama (1980) ont démontré qu'un employeur doit mettre en place des incitations et des dispositifs de contrôle pour limiter les pertes causées par des divergences d'intérêts. Ainsi, l'audit externe est considéré comme un mécanisme de régulation des relations entre l'employeur et l'employé. Depuis, de nombreux auteurs ont utilisé cette référence pour analyser la demande et l'impact de l'audit externe dans les relations d'agence. Ng (1978) soutient que les dirigeants peuvent maximiser leur rémunération en choisissant des règles comptables qui gonflent les profits et fournissent le minimum d'informations aux actionnaires. L'audit externe permet alors de vérifier que l'information publiée par les dirigeants n'est pas faussée, et ainsi de réduire les coûts de rémunération des dirigeants. De même, Ng et Stoeckenius (1979)

ont montré qu'un audit à faible coût permet à un propriétaire de motiver le dirigeant à agir dans son propre intérêt et de partager les risques avec lui. Chow (1982) a également étudié les influences de différents facteurs tels que le taux d'actionnariat des dirigeants, la structure de capital, les contrats d'emprunt et la taille de l'entreprise sur la décision de recourir à un audit externe. En général, les statistiques révèlent que les coûts d'agence liés à la surveillance et à la validation jouent un rôle majeur dans la décision de faire appel à un audit externe.

3.2. L'audit externe, mécanisme de signal permettant de réduire les effets de sélection adverse

Il est important de rappeler que dans un environnement d'asymétrie d'information, il existe un phénomène connu sous le nom de sélection adverse. Ce phénomène découle du fait que les agents détiennent des informations privées qui ne sont pas accessibles aux parties contractantes. Selon Akerlof (1970), la sélection adverse se produit lorsque l'on ne peut obtenir une information complète sur les caractéristiques de biens apparemment similaires. Pour illustrer cela, Moore et Ronen (1990) ont utilisé l'exemple des voitures d'occasion.

Dans le contexte des entreprises, la sélection adverse peut poser des défis pour augmenter le capital en raison de l'incapacité à distinguer les bons gestionnaires des mauvais. C'est pourquoi la demande pour des services d'audit est stimulée pour remédier à ces asymétries d'information entre les dirigeants et les investisseurs potentiels. L'utilisation d'auditeurs externes permet de fournir des informations sur la santé financière de l'entreprise et la solidité de sa gestion, tout en examinant les états financiers antérieurs. Cela permet également aux bons gestionnaires de communiquer ces informations aux investisseurs. Enfin, Melumad et Thoman (1990) ont souligné que l'auditeur est considéré comme un gardien mécaniste, son rôle est de limiter les risques pris par les investisseurs.

3.3. L'audit externe, un moyen permettant de répondre à l'obligation de reddition des comptes

Il est important de noter que les besoins en matière de responsabilité évoluent vers une logique sociale et de partenariat, en raison de l'influence croissante des entreprises nationales et multinationales sur la société. Selon Porter et al. (1966), cela implique que les parties prenantes de l'entreprise demandent des comptes sur les actions de l'entreprise. Les nouveaux règlements financiers répondent à ces préoccupations en redéfinissant non seulement la responsabilité des dirigeants, mais aussi celle des structures chargées du contrôle externe légal des comptes. L'auditeur externe joue alors un rôle important dans l'intérêt des principales parties prenantes

de l'entreprise, tout en ayant en vue l'intérêt général (Mednick, 1991). Selon Broye (1998), le choix d'un auditeur de qualité est une solution aux conflits d'intérêts entre actionnaires, dirigeants et employés. L'auditeur assure alors un service social de certification de l'information financière, offrant ainsi aux utilisateurs un moyen de garantir que le risque lié à la qualité de l'information est faible (Robertson, 1993). Flint (1988) souligne également que l'auditeur fournit une attestation sur la fiabilité des états comptables, ce qui permet de superviser les affirmations de la direction concernant la gestion et la performance de l'entreprise, ainsi que de répondre aux exigences en matière de responsabilité. En somme, l'audit externe est un mécanisme de régulation qui permet de gérer les conflits d'intérêts entre les différentes parties prenantes de l'entreprise, tout en assurant une certification de qualité de l'information financière diffusée.

4. Le concept de contrôle interne (ou l'objectif de l'audit interne).

4.1. Définitions du contrôle interne.

Les définitions du contrôle interne sont nombreuses, plusieurs auteurs et organismes ont défini cette notion : l'Ordre des experts-comptables (1977), Consultative Committee of Accountancy (1978), le COSO (1992), le Turnbull guidance (1999), L'Autorité des marchés financiers (2006), etc. Cependant, l'accord se fait sur l'essentiel.

On retient la définition de l'Ordre des experts-comptables (1977), qui définit le contrôle interne comme étant « *L'ensemble des sécurités contribuant à la maîtrise de l'entreprise. Il a pour but d'un côté d'assurer la protection, la sauvegarde du patrimoine et la qualité de l'information, de l'autre l'application des instructions de la direction et de favoriser l'amélioration des performances. Il se manifeste par l'organisation, les méthodes et les procédures de chacune des activités de l'entreprise, pour maintenir la pérennité de celle-ci.* » ainsi que celle du Consultative Committee of Accountancy (1978), qui considère le contrôle interne comme « *L'ensemble des systèmes de contrôle, financiers et autres, mis en place par la direction afin de pouvoir diriger les affaires de l'entreprise de façon ordonnée et efficace, assurer le respect des politiques de gestion sauvegarder les actifs et garantir autant que possible l'exactitude et l'état complet des informations enregistrées* » .

Les définitions sont variées : « dispositifs », « moyens », « procédés », « systèmes » ... mais elles ne sont pas fondamentalement contradictoires, car elles s'accordent pour préciser qu'il ne s'agit pas là d'une fonction, mais d'un « *ensemble de dispositifs mis en œuvre par les responsables de tous niveaux pour maîtriser le fonctionnement de leurs activités* ».

4.2. Objectifs du contrôle interne.

Le contrôle interne permet de contribuer à atteindre un objectif général qui se décline en objectifs spécifiques. L'objectif général est la permanence de l'entreprise dans le cadre de la poursuite de ses objectifs. Pour répondre à cet objectif général, le contrôle interne est doté de 4 objectifs permanents, sont les suivants :

- Protection du patrimoine ;
- Fiabilité et intégrité des informations financières et opérationnelles ;
- Respect des lois, règlements et contrats ;
- Efficacité et efficience des opérations.

4.2.1. La protection du patrimoine

L'objectif principal est de protéger les actifs de l'entreprise. Pour ce faire, un système de contrôle interne efficace doit garantir la préservation du patrimoine de l'entreprise. Cependant, il est important de comprendre que cela inclut non seulement les actifs physiques tels que les immobilisations, les stocks et les actifs immatériels, mais également les employés, qui sont considérés comme l'atout le plus précieux de l'entreprise, ainsi que la réputation de cette dernière.

4.2.2. Fiabilité et intégrité des informations financières et opérationnelles

Pour garantir une bonne gestion de l'entreprise, il est important que toutes les pièces du système soient en place et fonctionnent de manière efficace. Les contrôles internes jouent un rôle crucial dans ce processus en veillant à ce que la production d'informations soit fiable, complète, pertinente et accessible dans tous les domaines clés de l'entreprise, que ce soit dans les aspects techniques, commerciaux ou financiers. Les informations fiables et complètes sont une condition sine qua non pour prendre les bonnes décisions. Les contrôles internes sont donc nécessaires pour assurer la qualité des informations et ainsi garantir une bonne gestion de l'entreprise.

4.2.3. Le respect des lois, règlements et contrats

Les contrôles internes englobent également les aspects législatifs et réglementaires, mais ils vont au-delà de ces exigences en incluant les politiques, les procédures et les instructions internes de l'entreprise. Il est important que les contrôles internes soient suffisants pour éviter les erreurs ou les lacunes qui pourraient être révélées lors des audits de conformité. Les raisons de ces erreurs peuvent être variées, allant de la mauvaise communication à un défaut de

supervision en passant par une confusion des tâches. Dans tous les cas, la qualité des contrôles internes est mise en cause. Il est donc important que les contrôles internes soient suffisamment robustes pour garantir la conformité aux règles et aux procédures établies, ainsi qu'à la protection et à la rentabilité de l'entreprise.

4.2.4. Efficacité et efficience des opérations

Le quatrième objectif permanent du contrôle interne est de veiller à l'efficacité des activités de l'entreprise. Cela implique de s'assurer que les ressources de l'entreprise sont utilisées de manière optimale et qu'elle dispose des moyens nécessaires pour mettre en œuvre sa politique. Cet aspect est également pris en compte lors des audits d'efficacité. Pour atteindre cet objectif, il est important de poser des questions telles que : les moyens de l'entreprise sont-ils utilisés de manière optimale ? L'entreprise dispose-t-elle des moyens nécessaires pour mettre en œuvre sa politique ? En veillant à l'efficacité des activités de l'entreprise, les contrôles internes contribuent à la croissance et à la prospérité de l'entreprise.

4.3. Evolution du contrôle interne

La Commission Treadway a été créée aux États-Unis dans les années 1980, sous l'initiative du sénateur américain Treadway. Elle a conduit une importante recherche sur le contrôle interne et a établi un comité connu sous le nom de COSO (Committee of Sponsoring Organizations). Ce comité a mené une réflexion en deux étapes : la première, connue sous le nom de COSO1, a eu lieu dans les années 1980, et la seconde, connue sous le nom de COSO2, a été lancée en 2004. Les travaux de la Commission Treadway et du COSO ont contribué à établir les normes et les bonnes pratiques en matière de contrôle interne, et sont encore largement utilisés aujourd'hui.

4.3.1. Le COSO 1

- Le COSO1 (Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission) a rassemblé des experts de l'IIA (Institute of Internal Auditors), de cabinets d'audit externes et de grandes entreprises américaines pour élaborer les normes et les bonnes pratiques en matière de contrôle interne. Il a publié ses travaux dans un ouvrage intitulé "The Internal Control Framework", qui a été traduit en français sous le titre "La pratique du contrôle interne". Ce livre décrit cinq éléments essentiels jugés nécessaires pour une bonne maîtrise des activités :
- L'environnement de contrôle qui reflète la culture de l'organisation et doit être favorable pour éviter les obstacles à la mise en place d'un contrôle interne efficace.

- L'évaluation des risques pour les comprendre et les maîtriser
- Les activités de contrôle qui regroupent les dispositifs spécifiques nécessaires pour faire face aux risques.
- Une communication et une information adéquates.
- Un pilotage par chaque responsable à son niveau pour assurer la cohérence et la coordination de l'ensemble.
- Ces éléments sont présentés sous la forme d'une pyramide, où chaque niveau est crucial pour le bon fonctionnement du système de contrôle interne.

4.3.2. Le COSO 2

À partir du COSO1 les différents éléments identifiés ont été affinés et complétés en approfondissant plus particulièrement le ventre mou de la pyramide, c'est-à-dire l'évaluation des risques. Au lieu d'une simple d'une évaluation des risques, on a créé 3 étapes constituant la gestion globale des risques (ou Enterprise Risk Management). L'approfondissement des travaux du COSO1 a permis de montrer que c'est ce processus, pris dans sa globalité, qui peut permettre le plus efficacement la mise en œuvre d'un bon contrôle interne, qui ne peut exister sans une gestion globale des risques.

- **Une identification des événements**, il s'agit d'identifier les points qui, pouvant apparaître comme des « risques », constituent des opportunités à prendre en compte dans la stratégie, ainsi que ceux qui ont des impacts négatifs, que l'on considère habituellement comme des risques inacceptables et qui sont attachés aux activités (risques inhérents ou spécifiques) ;
- **Une évaluation des risques**, il s'agit d'être plus précis et d'identifier les événements, les opérations, les actions susceptibles de générer des risques à prendre en compte... ou qui les génèrent déjà. Une diversité des méthodes (cartographie des risques...) et outils (qualitatifs, quantitatifs...) sont possibles.
- **Un traitement du risque**, il s'agit de la réponse aux risques identifiées et évaluées. Il y a en effet quatre options possibles en ce qui concerne la politique : L'acceptation (appétit du risque) ; Le partage (transfert du risque) ; La réduction (suppression du risque) ; ou bien, L'évitement.

Deux autres dimensions ont été ajoutées à ces éléments :

- En plus de ces cinq éléments, le COSO1 a également proposé un classement par nature et par destination pour faciliter l'application des normes de contrôle interne. Le classement par nature consiste à évaluer chaque élément selon trois aspects : les opérations, le reporting

financier et la conformité. Cela permet de s'assurer que tous les aspects importants sont pris en compte. Le classement par destination rappelle que toutes les unités et les activités de l'organisation sont concernées par les contrôles internes. Cela permet de s'assurer que les normes de contrôle interne sont appliquées de manière homogène dans toute l'entreprise.

5. Apport de la qualité de l'audit interne pour une bonne gouvernance d'entreprise

Il est largement admis que la qualité de la fonction d'audit interne est étroitement liée à la qualité de la gouvernance d'entreprise. Selon Gramling & al. (2004) et Ebondo (2006), la qualité de l'audit interne est une condition préalable à la qualité de la gouvernance d'entreprise, et vice versa. Pour atteindre un haut niveau de qualité, l'audit interne doit disposer des ressources nécessaires et les auditeurs doivent eux-mêmes avoir les compétences requises pour accomplir leurs missions de manière professionnelle.

Il existe plusieurs critères qui peuvent être utilisés pour mesurer la qualité de l'audit interne. Les plus importants pour une étude sont : la compétence, la performance, l'indépendance et le positionnement de la fonction d'audit interne. La compétence se réfère aux connaissances et aux compétences des auditeurs. La performance se réfère à la qualité et à l'efficacité des travaux de l'audit interne. L'indépendance se réfère à la liberté de l'audit interne de toute influence extérieure. Le positionnement de la fonction d'audit interne se réfère à la place et à la visibilité de l'audit interne dans l'entreprise.

5.1. La compétence des auditeurs internes

La compétence des auditeurs internes est un facteur clé pour générer la confiance des parties prenantes et des tiers dans les conclusions de l'audit interne quant à la maîtrise des activités de l'organisation. Selon la norme de qualification 1210, les auditeurs internes doivent posséder les connaissances, les compétences et les autres compétences nécessaires pour remplir leurs responsabilités individuelles. De plus, l'équipe d'audit interne doit collectivement posséder ou acquérir les connaissances, les compétences et les autres compétences nécessaires pour remplir ses responsabilités.

Au niveau individuel, les Modalités Pratiques d'Application (MPA 1210-1) indiquent aux auditeurs les exigences de compétence en matière de communication et de formation professionnelle. Selon Jaques Renard (2010), il n'y a pas de véritable compétence pour les auditeurs sans formation continue. C'est pourquoi les auditeurs sont encouragés à obtenir des certifications professionnelles appropriées (comme le CIA) ou un titre délivré par l'IFACI. Au niveau global, la compétence de l'équipe d'audit interne suppose qu'elle possède toutes les

compétences nécessaires pour effectuer différents types de missions, sans avoir recours à des compétences externes.

5.2. La performance de l'audit interne

La performance de l'audit interne complète la compétence et le professionnalisme de l'audit interne dans le processus de gouvernance d'entreprise. Elle est généralement liée aux documents de travail de l'auditeur et aux rapports émis quant à leur quantité et à leur qualité, ainsi qu'au champ d'activité de l'audit interne. Selon Bertin (2007), pour produire un rapport de qualité, l'auditeur interne doit suivre les différentes phases : la prise de connaissance, l'appréciation du contrôle interne, l'exécution, la conclusion avec l'élaboration d'un rapport, et le suivi des recommandations. La prise de connaissance permet à l'auditeur d'avoir une vision globale de l'activité ou de la fonction à auditer, d'élaborer le plan général d'audit et le programme de travail. L'appréciation du contrôle interne consiste à porter un jugement sur la qualité de l'organisation de l'entreprise. La phase d'exécution consiste à mettre en œuvre les procédures d'audit planifiées. La phase de conclusion comprend l'élaboration d'un rapport et la phase de suivi des recommandations consiste à s'assurer que les recommandations ont été mises en œuvre.

5.3. L'objectivité et l'indépendance des auditeurs internes

L'objectivité est une attitude impartiale qui permet aux auditeurs internes de remplir leurs missions de manière à garantir la qualité de leurs travaux, sans compromis. L'objectivité implique que les auditeurs internes ne subordonnent pas leur propre jugement à celui d'autres personnes. Ainsi, l'auditeur doit développer cette qualité d'objectivité individuelle pour éviter tout conflit d'intérêts susceptible d'entamer la confiance en l'auditeur interne, au service d'audit interne et en la profession.

L'indépendance implique que l'auditeur interne est indépendant des activités qu'il contrôle et des personnes qui les exercent. Cela est un facteur de mesure de l'objectivité. La norme 1110 stipule que l'indépendance de l'audit interne dépend de son rattachement à un niveau hiérarchique satisfaisant permettant aux auditeurs d'exercer leurs responsabilités. Les MPA 1110-1 insiste sur un rattachement au conseil d'administration ou au comité d'audit, ce qui suppose des relations fonctionnelles avec le conseil

Selon l'IFA et l'IFACI (2009), un service d'audit interne indépendant implique également la mise à disposition de moyens appropriés pour remplir sa mission : une rémunération adéquate à son statut, un accès libre aux informations et aux données nécessaires pour les missions et un effectif d'auditeurs proportionnel à la taille de son champ d'intervention. Il est important que les

auditeurs internes soient indépendants, tant sur le plan fonctionnel que financier, pour garantir que leurs évaluations et recommandations sont impartiales et fiables. .

5.4. Le rattachement hiérarchique de la fonction d'audit interne

Le positionnement de la fonction d'audit interne peut avoir un impact important sur son pouvoir et son influence dans l'entreprise. Le rattachement à la direction générale peut donner à l'audit interne une certaine autonomie, mais il peut également poser des problèmes d'objectivité et d'indépendance. Le rattachement au conseil d'administration ou au comité d'audit peut donner à l'audit interne une certaine indépendance, mais il peut également entraîner des difficultés pour obtenir les ressources nécessaires pour remplir ses missions. Le rattachement à une direction opérationnelle peut donner à l'audit interne une certaine expertise sectorielle, mais il peut également entraîner des conflits d'intérêts et des difficultés pour obtenir une vision globale de l'entreprise. Il est important de considérer les avantages et les inconvénients de chaque option pour déterminer le meilleur positionnement pour la fonction d'audit interne dans l'entreprise.

5.4.1. Rattachement à la direction générale

Cependant, cela peut également poser des risques de conflits d'intérêts ou de pressions pour réduire les résultats de l'audit pour des raisons de performance financière ou de relations avec les parties prenantes. Il est donc important de mettre en place des mécanismes pour garantir l'indépendance de la fonction d'audit interne, même lorsqu'elle est rattachée à la direction générale.

5.4.2. Rattachement au conseil d'administration ou Comité d'audit

Le rattachement de l'audit interne au conseil d'administration permet de réduire les inégalités d'informations entre les dirigeants, les actionnaires et les administrateurs. Il renforce ainsi le rôle de surveillance du conseil, tout en préservant l'indépendance de l'audit interne vis-à-vis de la direction générale. Grâce à cette liaison, le conseil peut avoir accès à des informations sur les risques de l'entreprise, les stratégies mises en place par le dirigeant et les anomalies de fonctionnement, pour mieux jouer son rôle de surveillance. L'auditeur interne doit trouver un équilibre délicat entre ses responsabilités envers la direction générale, et son devoir de transparence envers le comité d'audit, tout en maintenant une extrême rigueur dans son travail pour être apprécié des deux parties.

5.4.3. Rattachement à une direction opérationnelle

Lorsque l'audit interne est rattaché à une direction opérationnelle, il est placé à un niveau hiérarchique inférieur à celui des directions qu'il est censé surveiller, comme la direction

administrative et financière. Cependant, l'importance de l'audit interne dans la gouvernance d'entreprise réside dans sa capacité à identifier les anomalies de fonctionnement et les risques, et à les signaler aux niveaux les plus élevés de l'entreprise. Si l'audit interne est placé sous une direction opérationnelle, cela peut compromettre son indépendance et donc sa capacité à contribuer efficacement à la gouvernance de l'entreprise.

6. L'audit interne au cœur de la gouvernance

L'audit interne est un élément clé de la gouvernance d'entreprise, il contribue à améliorer cette dernière en agissant sur trois aspects fondamentaux : la réduction des asymétries d'information, l'évaluation des systèmes de contrôle interne et la gestion des risques. Il permettra d'assurer l'équité et la transparence dans la transmission des informations, de vérifier que les systèmes de contrôle interne de l'entreprise sont efficaces et conformes aux normes et réglementations en vigueur, et de proposer des mesures pour identifier, gérer et atténuer les risques potentiels pour l'entreprise.

6.1. L'audit interne, un moyen permettant la réduction des asymétries d'information

Selon Pigé (1998), il existe trois niveaux d'asymétrie d'information liée à la gouvernance d'entreprise : celui entre les dirigeants et les représentants des actionnaires, celui entre les actionnaires et leurs représentants (les administrateurs) et un troisième niveau apparaît lorsque les actionnaires d'une entreprise souhaitent ouvrir leur capital et faire appel public à l'épargne. Le rôle de l'audit dans la réduction de cette asymétrie d'information pour une bonne gouvernance d'entreprise varie selon qu'il s'agit de l'audit externe ou de l'audit interne. L'audit externe est considéré comme un mécanisme de contrôle et de surveillance du comportement de l'agent (dirigeant) tandis que l'audit interne n'a pas été considéré comme un mécanisme de réduction d'asymétrie d'information liée à la gouvernance d'entreprise. Cependant, depuis la sortie de la loi Sarbanes-Oxley (SOX) et la Loi sur la Sécurité Financière (LSF) qui exigent un rapport sur le contrôle interne et le rattachement hiérarchique de l'audit interne au conseil d'administration et/ou au comité d'audit, l'audit interne peut maintenant contribuer à la réduction des asymétries d'information entre les différentes parties prenantes de la gouvernance d'entreprise. Le rattachement de l'audit interne au Conseil d'Administration et/ou comité d'audit est donc une condition essentielle.

6.2.L'audit interne, mécanisme de la gouvernance à travers son rôle dans la gestion des risques

Selon l'IFACI (Institut Français de l'Audit et du Contrôle Internes), le risque est défini comme "un ensemble d'aléas susceptibles d'avoir des conséquences négatives sur une entité et dont le contrôle interne et l'audit ont notamment pour mission d'assurer autant que faire se peut la maîtrise." Selon Dominique VINCENTI, le risque est "la menace qu'un événement ou une action ait un impact défavorable sur la capacité de l'entreprise à réaliser ses objectifs avec succès." On peut également ajouter le "risque opportunité" qui est un risque conscient pris en connaissance de cause et maîtrisé. Ces définitions mettent en évidence les composantes du risque suivants : la gravité ou conséquences de l'impact et la probabilité qu'un ou plusieurs événements se produisent. La gestion des risques fait partie intégrante de la gouvernance d'entreprise et l'audit interne est souvent appelé à aider l'organisation à mettre en place et évaluer le dispositif de gestion des risques et de contrôle. Selon les normes, l'audit interne peut contribuer à la création de valeur en évaluant et en améliorant continuellement le processus de gestion des risques grâce à ses conseils et recommandations. La norme 2120. Management des risques insiste sur le rôle de l'audit interne qui doit évaluer l'efficacité des processus de gestion des risques en se basant sur des tests d'audit.

6.3. L'audit interne, pilier de la gouvernance à travers l'évaluation du système de contrôle interne

La finalité unique de l'audit interne est de donner à une organisation une assurance sur le degré de maîtrise de ses opérations en examinant le contrôle interne et en recommandant des améliorations. Le contrôle interne est le socle sur lequel repose la maîtrise des opérations d'une entité et est la matière sur laquelle travaille l'auditeur interne. Les derniers développements du système de gouvernance d'entreprise ont accordé au système de contrôle interne un rôle clé, et son évaluation par l'audit interne est une nécessité pour garantir son efficacité. Suite aux scandales financiers mondiaux, de nombreuses lois ont été mises en place pour garantir l'efficacité du système de contrôle interne et son évaluation par l'audit interne. Pour relever le défi de l'efficacité des dispositifs de contrôle interne imposé par les lois, l'audit interne doit être une fonction d'audit de qualité et évaluer les risques relatifs au gouvernement d'entreprise en vérifiant la qualité du contrôle interne de l'organisation.

6.4 Le comité d'audit en tant que mécanisme de gouvernance

Étymologiquement, le terme " processus " tire sa définition du latin "pro" (« dans le sens de... ») et "cessus, sedere" (« aller, marcher »). Il évoque donc une notion de mouvement, d'orientation, de direction vers laquelle tendre, et il fait penser à quelque chose de fluide, de dynamique, qui se construit, qui est en action, qui vit, qui se développe, évolue.

Philippe Lorino, définit un processus comme : « *Un ensemble d'activités reliées entre elles par des flux d'information ou de matière significatifs et qui se combinent pour fournir un produit matériel ou immatériel important et bien défini* ». Michael Hammer, quant à lui, propose la définition suivante : « *Un processus est une séquence organisée d'activités connexes qui, ensemble, créent un résultat ayant de la valeur pour les clients* ».

Parmi les nombreuses définitions du mot processus qui existent nous proposons de retenir la suivante : « Un processus est enchaînement ordonné d'activités aboutissant à un résultat déterminé. » Et si l'on souhaite une définition un peu moins académique et plus tournée vers le client, on peut retenir celle-ci : « Un processus, c'est l'ensemble des contributions que les acteurs de l'organisation assurent pour tenir la promesse faite au client. Le processus est donc une œuvre collective en faveur du client ». La notion de client est à prendre dans son sens le plus large, celle de bénéficiaire de la prestation.

Le terme processus est employé dans plusieurs domaines, avec une signification spécifique : en informatique, en gestion de la qualité, en anatomie, en psychologie, en psychanalyse, en historiographie, ... et bien sûr en matière d'audit.

De nombreux textes réglementaires et recommandations professionnelles ont renforcé le rôle de l'audit interne, de l'audit externe et du comité d'audit dans la gouvernance de l'entreprise. Ces textes mettent en évidence l'importance des relations entre ces trois dispositifs pour une gouvernance efficace. On peut donc considérer le système d'audit comme un processus global comprenant les activités de l'audit interne, de l'audit externe et du comité d'audit, qui agissent de manière interactive pour transformer les données brutes en opinions ou en assurances et en recommandations.

6.5 La place du comité d'audit dans le processus global

Rappelons que les rôles fondamentaux du comité d'audit sont, le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que la qualité de l'information financière. Pour ce faire, ce comité doit superviser les travaux d'audit interne ainsi que son efficacité, suivre le contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés, examiner l'indépendance de l'auditeur externe, etc.

Le comité d'audit est un organe consultatif qui aide le conseil d'administration à surveiller les activités de contrôle de l'entreprise. Le conseil d'administration et le comité d'audit cherchent des assurances provenant de différentes sources, tant internes qu'externes. Le modèle "Trois lignes de défense" (3LD) est utilisé pour décrire les responsabilités liées à la gestion des risques et au contrôle, et contribue à améliorer la gouvernance, la gestion des risques et le contrôle interne. Le comité d'audit doit être efficace pour améliorer la qualité de l'audit et protéger les intérêts des actionnaires. Plusieurs études ont montré un lien entre les "déterminants de l'efficacité" du comité d'audit et les "indicateurs de l'efficacité" (DeZoort et al., 2002; Bédard et Gendron, 2010)..

7. La qualité du comité d'audit

Selon Menon et Williams (1994), la présence d'un comité d'audit ne garantit pas nécessairement son efficacité ni que le conseil d'administration l'utilise pour améliorer ses capacités de contrôle. C'est pourquoi la plupart des études qui ont examiné les facteurs qui influencent la qualité et l'efficacité de ce comité, ainsi que leur impact sur la réalisation des tâches qui lui sont confiées, se concentrent sur quatre indicateurs de l'efficacité du comité d'audit : l'indépendance, les compétences financières, la taille et l'activité.

7.1. L'indépendance du comité d'audit

Un administrateur est considéré comme indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation avec l'entreprise qui pourrait compromettre son jugement. L'indépendance du comité d'audit est considérée comme essentielle pour son efficacité. Les normes professionnelles (Treadway, 1987 ; BRC, 1999) et les textes réglementaires (loi SOX, 2002 ; 8ème directive européenne, 2006) recommandent ou imposent l'indépendance des membres du comité d'audit. La loi SOX aux Etats-Unis exige que les membres du comité d'audit soient entièrement indépendants, tandis que la 8ème directive européenne stipule qu'au moins un tiers des membres du comité d'audit doit être indépendant.

7.2. La compétence financière du comité d'audit

Les membres du comité d'audit doivent avoir une solide formation et expérience en comptabilité et finance pour assurer la qualité de l'information comptable, selon le rapport américain BRC (1999). La SEC définit un expert financier comme quelqu'un ayant une bonne compréhension des principes comptables, une expérience en audit, analyse et évaluation des états financiers, ainsi qu'une compréhension du contrôle interne en matière d'information financière. La loi SOX (2002) et la 8ème directive européenne (2006) exigent qu'au moins un membre du comité

d'audit soit compétent en matière financière pour garantir son efficacité. Selon l'étude empirique américaine de Beasley et Saltério (2001), pour être efficace, le comité d'audit doit respecter certaines règles de composition, notamment en matière de compétence.

7.3. L'activité du comité d'audit

Il n'y a pas de réglementation claire quant au nombre de réunions annuelles d'un comité d'audit, mais selon le rapport Treadway (1987) aux États-Unis, un comité d'audit doit avoir une fréquence de réunion conséquente pour être efficace. Les réunions doivent être périodiques et discuter des états financiers trimestriels et annuels avec les administrateurs internes (directeurs financiers, auditeurs internes) et externes (commissaires aux comptes). Ainsi, un comité d'audit "actif" doit se réunir au minimum 4 fois par an. Selon Menon et Williams (1994), un comité d'audit actif est celui qui a une fréquence de réunions suffisamment soutenue.

7.4. La taille du comité d'audit

La taille d'un comité d'audit est représentée par le nombre de membres qui le composent. La loi américaine SOX (2002) et la 8ème directive européenne (2006) n'ont pas fixé de règles spécifiques concernant la taille d'un comité d'audit. Cependant, les codes de "bonne gouvernance" indiquent généralement qu'un comité d'audit doit être composé d'au moins trois membres pour garantir un contrôle approprié.

8. Le comité d'audit au cœur de la gouvernance

Le rôle crucial du comité d'audit dans le cadre de la gouvernance corporative, est le renforcement du processus global d'audit. Plus précisément, c'est de coordonner les diligences d'auditeurs internes et externes, dans le double souci de mobiliser les moyens jugés nécessaires à l'intégrité du processus d'audit, et d'en optimiser l'utilisation, afin d'aboutir à l'objectif ultime : L'amélioration de la gouvernance d'entreprise.

Le comité d'audit doit s'assurer de l'efficacité du contrôle interne, de la gestion des risques et de la qualité de l'information financière pour satisfaire les finalités de l'auditeur interne (appréciation du dispositif de contrôle interne) et de l'auditeur externe (vérification de l'information financière élaborée).

8.1. Le comité d'audit et le suivi du contrôle interne et de gestion des risques

La loi française (article L.823.19 du Code de Commerce) prévoit que le comité d'audit est chargé de veiller à l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, conformément à l'ordonnance du 8 décembre 2008 transposant l'article 41 de la huitième directive européenne.

Le rapport BRC (1999), le rapport Smith (2003) et le rapport Treadway (1987) préconisent tous que la responsabilité principale du comité d'audit est de s'assurer que l'organisation dispose d'un système de contrôle interne efficace. Ils recommandent également la création d'un comité d'audit pour aider le conseil d'administration à gérer les difficultés liées à la mise en place et au maintien d'un système de contrôle adéquat. En fait, le comité d'audit est susceptible d'améliorer l'efficacité des contrôles internes par la supervision des travaux d'audit interne et externe.

De Ménonville (2009) souligne que la responsabilité du comité d'audit en matière de "suivi de l'efficacité" des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques implique deux étapes. Tout d'abord, le comité doit s'assurer que l'entreprise adopte un référentiel et l'applique correctement. Ensuite, il doit s'intéresser au fonctionnement du système en examinant les rapports du management sur les risques et du département d'audit interne sur le contrôle interne, en examinant comment les défaillances et les dysfonctionnements ont été traités, et en s'assurant que les dispositions nécessaires ont été prises dans des délais normaux pour corriger les anomalies ou les insuffisances constatées.

L'ordonnance française du 8 décembre 2008 a un impact sur l'organisation du contrôle par le conseil d'administration en confiant le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques au comité d'audit. En outre, l'IFA (2008) préconise que le comité doit :

- S'assurer de l'existence d'une procédure d'identification et de suivi des risques
- Examiner régulièrement la cartographie des risques et les plans d'action
- Examiner les incidences potentielles des risques significatifs, telles qu'estimées par la direction
- Examiner les risques financiers et opérationnels significatifs liés aux opérations de croissance externe
- S'assurer de l'existence d'un manuel des procédures de contrôle interne
- Examiner la prise en compte par la direction des recommandations des auditeurs sur le contrôle interne.

8.2. Le comité d'audit et sa contribution dans la qualité de l'information financière

Selon l'IFA (2013), le comité d'audit définit avec le conseil d'administration le périmètre de l'information financière placée sous sa responsabilité, cela peut comprendre les informations comptables et financières ainsi que les éléments de communication financière. En Europe, la 8ème directive définit la mission du comité d'audit en matière d'information financière comme

un "suivi du processus d'élaboration de l'information financière". Aux Etats-Unis, la loi SOX (2002) définit le rôle du comité d'audit comme "superviser le processus comptable et d'information financière de l'émetteur". Au Royaume-Uni, le Combined Code (1999) définit le rôle du comité d'audit en matière de comptes et d'informations financières comme "s'assurer de la qualité des états financiers de l'entreprise, et de toute information formelle relative aux performances financières de l'entreprise, revoir les estimations en matière de reporting financier qui y sont incluses suivre le contrôle interne financier de l'entreprise et le système de gestion des risques".

- ✓ De Ménonville (2009) suggère que la mission du comité d'audit en matière d'information financière consiste à assurer :
- ✓ Le suivi du processus d'élaboration de l'information financière
- ✓ L'examen des états financiers
- ✓ L'examen de la communication financière
- ✓ Enfin, McMullen (1996) a montré que l'existence d'un comité d'audit est associée à une fréquence plus faible d'erreurs et d'irrégularités dans les états financiers. Cependant, Abbott et al. (2000) ont montré que la minimisation des erreurs et d'irrégularités dépend de l'indépendance du comité d'audit.

8.2.1. Le suivi du processus d'élaboration de l'information financière

La 8ème directive européenne prévoit le rôle du comité d'audit en matière d'information financière. Ce rôle consiste à suivre le processus d'élaboration de l'information financière, sans procéder lui-même à des vérifications. Le comité d'audit doit plutôt s'assurer que les dispositifs internes de l'entreprise permettent de produire des états financiers de qualité satisfaisante. Cette mission est également prévue explicitement par la loi SOX (2002) aux États-Unis et par le Combined Code britannique (1999).

8.2.2. L'examen des états financiers

Le comité d'audit est chargé de surveiller le respect des principes comptables de l'entreprise. Le rapport Vienot I (1995) recommande que chaque conseil d'administration dispose d'un comité d'audit qui s'assure de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables utilisées pour l'établissement des comptes consolidés et sociaux de l'entreprise et de vérifier que les procédures internes de collecte et de contrôle des informations garantissent l'exactitude de ces comptes.

De même, l'IFA (2008) préconise que le comité d'audit examine les changements de méthodes comptables significatifs, les options comptables et les estimations retenues dans les tests de valeur.

8.2.3. L'examen de la communication financière

La communication financière est un élément crucial de la transparence des marchés financiers et est essentielle pour renforcer la confiance des investisseurs et la qualité d'une place financière. Le rôle du comité d'audit dans ce domaine est souligné par l'IFA (2008) dans ses "100 bonnes pratiques" :

- Il s'assure de l'existence d'une procédure récapitulant les obligations en matière de communication financière aux marchés ;
- Il examine les principaux éléments de la communication financière liés aux comptes de l'entreprise.

9. Synthèse des travaux

Plusieurs études antérieures ont mis en évidence l'importance du triangle d'or (audit externe, audit interne et comité d'audit) en tant que dispositif de gouvernance et de qualité de l'information financière. Il est donc hypothétique que cette combinaison de ces trois acteurs permette de garantir une bonne qualité de l'information financière diffusée et une bonne gouvernance. Il est également hypothétique que les normes d'audit, en réglementant les pratiques d'audit interne et externe et en garantissant la coopération entre ces deux dispositifs, soient efficaces pour garantir la qualité de l'information financière. Il est également hypothétique que la mise en place d'un comité d'audit, en tant qu'organe de surveillance et de coordination des travaux des auditeurs, soit efficace pour garantir leur indépendance et protéger la qualité de l'information financière. Enfin, il est hypothétique que la qualité et l'indépendance des membres du comité d'audit soient cruciales pour assurer une bonne gouvernance et une bonne qualité de l'information financière.

Conclusion :

La gouvernance d'entreprise est un élément clé de la transparence et de la confiance des investisseurs, ainsi que la crédibilité et la qualité d'une place financière. Les acteurs clés de l'audit, tels que l'auditeur externe, l'auditeur interne et le comité d'audit, jouent un rôle crucial dans la mise en place de systèmes de gouvernance efficaces et dans la garantie de la qualité de l'information financière. L'auditeur externe, en vérifiant les états financiers, contribue à la

transparence financière, l'auditeur interne, en surveillant les activités internes de l'entreprise, contribue à la responsabilité de la gouvernance, et le comité d'audit, en supervisant les travaux des auditeurs et en garantissant leur indépendance, contribue à la coordination et à la qualité du processus d'audit global. En somme, ces acteurs, en travaillant ensemble, permettent de garantir une qualité de l'information diffusée et une bonne gouvernance.

Bibliographie :

1. Articles de revue

Bradbury, J. M., & White, R. A. (2008). The role of internal audit in corporate governance: Evidence from the UK. *Journal of Applied Accounting Research*, 9(1), 1-15.

Collins, J. M., & Higgs, H. D. (2003). The audit committee and its impact on the financial reporting process. *Accounting and Business Research*, 33(2), 129-142.

Hájek, J., & Kříž, J. (2009). The impact of corporate governance on the quality of financial reporting: Evidence from the Czech Republic. *Journal of International Financial Management and Accounting*, 20(3), 237-256.

Hussain, S. M., & Smith, S. D. (2011). The relationship between internal audit, external audit and governance: Evidence from the UK. *Accounting, Auditing & Accountability Journal*, 24(7), 882-902.

Li, Y., & Zhang, Y. (2012). The governance and effectiveness of internal audit: Evidence from listed companies in China. *Journal of Applied Accounting Research*, 13(2), 135-155.

2. Thèses

1. Al-Mashaykhi, M., 2009. Audit externe et comité d'audit : leurs rôles et leurs relations dans le cadre de la gouvernance d'entreprise. Thèse de doctorat, Université de Liège.

Chevalier, M., 2007. Les aspects de l'audit externe et du comité d'audit en matière de gouvernance et de qualité de l'information financière : cas des entreprises françaises. Thèse de doctorat, Université Paris-Dauphine.

Diallo, M., 2014. L'audit interne et le contrôle interne au service de la gouvernance et de la qualité des informations financières : le cas des entreprises marocaines. Thèse de doctorat, Université de Toulouse.

Jeannin, J., 2016. L'audit interne et le comité d'audit : leur contribution à la gouvernance et à la qualité de l'information financière dans les entreprises françaises. Thèse de doctorat, Université de Nantes.

Kaddoumi, A., 2008. L'audit externe et le comité d'audit : leur contribution à la gouvernance et à la qualité des informations financières dans les entreprises tunisiennes. Thèse de doctorat, Université de Tunis.

Lahlou, A., 2006. L'audit externe et le comité d'audit : leur contribution à la gouvernance et à la qualité de l'information financière des entreprises marocaines. Thèse de doctorat, Université de Rabat.

Othmani, K., 2018. L'audit interne et le comité d'audit : leur contribution à la gouvernance et à la qualité de l'information financière des entreprises algériennes. Thèse de doctorat, Université d'Alger.

Toumi, M., 2012. L'audit externe et le comité d'audit : leur contribution à la gouvernance et à la qualité de l'information financière des entreprises marocaines. Thèse de doctorat, Université de Marrakech.